



Étude de faisabilité d'un observatoire de l'économie bleue et de comptes satellites de la mer pour l'Union européenne

Résumé analytique

Deloitte.



Study Team	
<p>Deloitte Consulting</p> <p>Vincent Viool MBA – Director Strategy E-mail: vviool@deloitte.nl</p> <p>Dr Indra Vonck – Manger E-mail: ivonck@deloitte.nl</p> <p>Gurvinder Arora – Senior Consultant E-mail: gurvarora@deloitte.nl</p> <p>Paulien Zhu – Consultant E-mail: paulzhu@deloitte.nl</p> <p>Yi Gong– Consultant E-mail: ygong@deloitte.nl</p>	<p>Stichting Wageningen Research</p> <p>Maggie Skirtun Aquaculture specialist E-mail: maggie.skirtun@wur.nl</p> <p>Dr Jamal Luka Roskam Senior Researcher E-mail: jamal.lukaroskam@wur.nl</p> <p>David Verhoog Senior data scientist Email: david.verhoog@wur.nl</p> <p>Dr Sander van den Burg Senior Researcher Email: sander.vandenBurg@wur.nl</p>

Commission européenne

Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement

Unité D.3 – Économie bleue durable

Contact: Unité D.3 – Économie bleue durable

E-mail: CINEA-EMFAF-CONTRACTS@ec.europa.eu

Commission européenne
B-1049 Bruxelles

EUROPE DIRECT est un service

qui répond à vos questions sur l'Union européenne.

Via un numéro gratuit (*):

00 800 6 7 8 9 10 11

(*) Vous pouvez prendre contact avec ce service:(certains opérateurs facturent cependant ces appels)

AVIS JURIDIQUE

Ce document ne peut être considéré comme constituant une prise de position officielle de la Commission européenne.

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site internet Europa à l'adresse https://europa.eu/european-union/index_fr
Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2021

ISBN 978-92-95225-24-4 doi: 10.2926/437954 HZ-08-21-385-FR-N

© Union européenne, 2021

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

L'économie bleue compte l'ensemble des activités basées sur la mer ou liées à la mer. Il s'agit de secteurs qui font partie intégrante de l'économie bleue depuis de nombreuses années (par exemple, la pêche et l'aquaculture, le transport maritime) et de secteurs qui ont pris de l'importance plus récemment, soit du fait d'une croissance soutenue (énergie éolienne offshore), soit du fait de leur importance au regard de la durabilité (bioéconomie, services écosystémiques). La croissance des secteurs de l'économie bleue offre de nouvelles opportunités d'investissement et recèle un énorme potentiel pour le développement futur des communautés côtières.

Les secteurs établis font déjà l'objet d'un suivi relativement important grâce à des sources de données, telles que celles du système européen de statistiques, les données sur la pêche et l'aquaculture (dans le cadre de la collecte de données de l'UE), les données d'Eurostat provenant des statistiques structurelles sur les entreprises (SSE), PRODCOM, les comptes nationaux et les statistiques sur le tourisme. Au total, ces secteurs ont directement employé plus de 4 millions de personnes et ont généré 658 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 180 milliards d'euros de valeur ajoutée brute en 2017. Les secteurs émergents, quant à eux, disposent de peu d'informations dans les sources de données publiques, la majorité d'entre elles se trouvant dispersées à travers de multiples initiatives et services de collecte de données de moindre envergure. Progressivement, de plus en plus de données sont mises à disposition et l'on s'efforce de trouver des critères comparables et cohérents afin de suivre et de mesurer ces secteurs.

Le principal objectif de cette étude est de déterminer s'il est possible de créer un observatoire de l'économie bleue et un compte satellite de la mer (SSA). L'étude permet une approche globale et intégrée de la mesure des impacts de l'économie bleue, en complétant les sources existantes par des sources complémentaires. Pour évaluer la faisabilité de ce projet, quatre tâches ont été effectuées au cours de l'étude:

- Identification des secteurs de l'économie bleue et des bases de données y afférentes
- Collecte de données pour les pays sélectionnés pour l'étude de cas
- Analyse de faisabilité – Observatoire de l'économie bleue
- Analyse de faisabilité – Comptes satellites de la mer nationaux/européens

L'identification des secteurs et des bases de données de l'économie bleue a été réalisée sur la base d'une analyse documentaire complète et d'une analyse comparative des rapports existants afin de classer les secteurs. Une approche détaillée est décrite au Chapitre 2. Le résultat de l'exercice d'identification des sources de données et de vérification de la disponibilité au niveau des sous-secteurs indique que la plupart des classifications des sous-secteurs et des industries de la NACE Rév. 2.0¹ ne comportent aucune disposition permettant de distinguer les proportions marines et non marines des données sous-jacentes. Cela signifie que même si les données relatives aux pays sont collectées à un niveau de détail de 4 chiffres, il peut s'avérer nécessaire d'utiliser un mécanisme externe pour en extraire la proportion marine.

En outre, certaines activités maritimes font référence aux activités économiques non classées ailleurs. L'approche consistant à s'appuyer sur la taxonomie de l'économie bleue a été privilégiée et une approche en six étapes a été mise en œuvre afin de répartir les segments entre secteurs établis ou secteurs émergents.

¹ La NACE est la « classification statistique des activités économiques dans la Communauté européenne » et fait l'objet d'une législation au niveau de l'Union européenne, qui impose d'utiliser la classification de manière uniforme dans tous les États membres. NACE est l'acronyme de « Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne ». Consultez <https://ec.europa.eu/eurostat/documents/3859598/5902521/KS-RA-07-015-EN.PDF>.

Cette liste de secteurs et sous-secteurs, élaborée dans le cadre de la tâche 1, va au-delà du rapport sur l'économie bleue et inclut des secteurs, sous-secteurs et industries supplémentaires. Les services écosystémiques ont été ajoutés aux secteurs émergents en raison de leur importance croissante. Comme le note l'OCDE (2019)², l'évaluation des écosystèmes marins doit se faire de manière transparente et étayée.

Les données collectées lors de la tâche 1 ont servi de **base à la tâche 2**, au cours de laquelle les données au niveau macro (descendantes) et au niveau micro (ascendantes) ont été combinées afin d'identifier toutes les sources de données potentielles pour les pays de l'étude de cas : Espagne, France et Suède. La combinaison des deux approches a permis de collecter des informations sectorielles et des données pertinentes sur les trois pays à partir de sources de données publiques et sous licence. Sur la base d'une comparaison entre les données de l'Espagne et de la France, les secteurs dont les données sont complètes selon la NACE Rév. 2.0, comme indiqué dans la tâche 1, présentent une plus grande cohérence entre plusieurs sources de données. Cependant, pour les secteurs (tels que la manutention du fret) où la part de contribution des activités maritimes n'est pas calculée à partir des activités non maritimes (qui constituent le niveau Partiel I de l'exhaustivité des données), des différences entre les valeurs rapportées ont été observées au niveau du Rapport 2019 sur l'économie bleue, des informations issues des bureaux nationaux de statistiques et de sources de données indépendantes. Les différences de valeurs sont observées pour les raisons suivantes:

- l'agrégation de proportions maritimes directement à partir de données non maritimes,
- la communication incomplète des données sur les entreprises par les sources de données privées et publiques, et
- aucune données disponibles dans le cas de certains secteurs.

Pour calculer la part du secteur qui contribue à l'économie bleue, un manque d'informations disponibles a été observé dans les données globales car il s'agit d'un exercice hautement technique et académique. Ce manque d'exactitude dans les coefficients permettant de calculer la part du secteur attribuée à l'économie bleue entraîne un reporting imprécis sur des indicateurs tels que le nombre d'entreprises, le chiffre d'affaires, la VAB et le nombre d'employés.

En outre, il ressort des entretiens menés avec les bureaux de statistiques et les organisations sectorielles que la plupart de ces dernières s'appuient sur des bases de données publiques et publiées aux fins d'obtenir des informations sectorielles. Très peu d'organisations publient les données relatives à leur secteur, la plupart d'entre elles optant pour un système de reporting basé sur les besoins en faisant appel à des sociétés de recherche de données. Certaines organisations ont attribué les cas de reporting erroné/sous-reporting des données au niveau de la NACE aux différences structurelles dans la configuration des secteurs par rapport à la classification de la NACE.

Une fois les données consolidées, l'étape suivante a consisté à analyser la faisabilité de l'observatoire. Les observatoires marins et non marins existants ont été évalués en fonction d'un certain nombre de caractéristiques. Sur la base des résultats comparatifs, les activités préliminaires d'un observatoire ont été regroupées et classées en six catégories : collecte, structuration, agrégation, diffusion, activités de soutien et divers.

Les activités ont ensuite été regroupées sous différentes rubriques afin d'affecter les ressources, sur la base d'entretiens menés avec quelques observatoires et organisations statistiques nationales impliqués dans la comptabilité marine. Outre les activités, l'analyse de faisabilité a principalement porté sur l'objectif et la mise en place de

² <https://www.oecd.org/cfe/tourism/tourismsatelliteaccountrecommendedmethodologicalframework.htm>

l'observatoire. L'objectif est déterminé en évaluant chaque secteur sur la base d'indicateurs afin de décider s'il doit être inclus en tant que secteur principal ou annexe. Les indicateurs de périodisation ont été définis sur la base des principes directeurs suivants:

- L'importance économique du secteur pour l'économie de l'UE et des différents États membres
- Le potentiel de croissance économique actuel et futur du secteur
- L'impact du secteur sur les plans à long terme de l'UE
- Le niveau des données qui existent actuellement sur les indicateurs clés du secteur

La mise en place, en revanche, dépend de la structure des coûts, qui est déterminée selon que l'observatoire sera une organisation *non physique* ou *physique*. Dans le cas d'un observatoire non physique, les principaux éléments de coût et l'affectation des ressources ont été évalués à partir du plan de mise en œuvre du projet de l'Observatoire européen du marché de la pêche et de l'aquaculture (EUMOFA) et des lignes directrices relatives à l'affectation des ressources. En outre, des informations supplémentaires sur l'affectation des ressources ont été recueillies auprès de Cogea, le prestataire de services externe de l'EUMOFA. La ventilation des coûts ainsi calculée comprenait environ 90 % de coûts variables, à savoir :

- Coût d'achat des données : 12 %
- Ressources humaines : 78 %

Au-delà des coûts variables, les coûts fixes ont été estimés à 10 % et se composent des coûts informatiques et des frais généraux.

Dans le cas d'un observatoire physique, une liste des principaux éléments de coût et d'affectation des ressources a été établie sur la base des statistiques néerlandaises (CBS) et de l'observatoire marin français. La ventilation des coûts ainsi calculée comptait environ 20 % de coûts fixes, à savoir:

- Les frais généraux qui, dans ce cas, comprennent les frais de location, tels que le loyer et les services publics
- Les coûts informatiques de mise en place et d'entretien de l'infrastructure

Comme les coûts fixes sont plus élevés, la part des coûts variables réduit de 80% les coûts globaux. Par conséquent, la proportion du coût des ressources humaines et de l'achat de données dans les coûts variables est de 69 % et 11 % respectivement.

Indépendamment de la mise en place *non physique* ou *physique*, le déploiement de l'observatoire dépend de trois dimensions : l'activité, les secteurs et la géographie. Une approche par étapes est proposée pour déployer les activités de l'observatoire afin de garantir une mise en œuvre et une gestion harmonieuses dans les premiers temps. L'implantation globale se répartit sur 4 phases (d'environ 1 an chacune), avec une lente montée en puissance des activités de la phase 0 jusqu'au fonctionnement complet de l'observatoire. Du fait du nombre de variables permettant de calculer les coûts de mise en place, un outil a été développé afin de pouvoir estimer les coûts. Les données relatives aux secteurs, aux activités et au nombre d'États membres peuvent être importées dans l'outil afin d'obtenir une estimation des coûts de mise en place. Grâce à cette approche, il est possible de réexaminer les estimations de coût à un stade ultérieur et de réévaluer la faisabilité.

En utilisant les pays de l'étude de cas, on peut démontrer un calcul basé sur le fait que l'observatoire sera physique ou non physique et une priorisation fixe des secteurs au cours des différentes phases. Au vu de ce calcul, la mise en place d'un observatoire *non physique* pleinement opérationnel coûtera environ 8,6 millions d'euros, tandis qu'un observatoire *physique* pleinement opérationnel coûtera environ 6,5 millions d'euros (voir

la Section 4.3.8). Les deux estimations de coût tiennent compte de l'effort nécessaire pour mettre en place un compte satellite de la mer centralisé. Le détail des coûts inhérents à la seule mise en place du compte satellite de la mer est abordé dans la partie suivante.

La dernière partie de l'étude s'est concentrée sur l'analyse de faisabilité du compte satellite de la mer. Comme pour la tâche précédente, la première étape a consisté à comparer les comptes satellites marins et non marins qui existent ou sont en cours de développement. Sur la base de la comparaison, la méthodologie générale permettant de structurer les SSA a été créée comme indiqué ci-dessous:

- Phase conceptuelle visant à déterminer l'**étendue** des secteurs et des activités économiques qui relèvent de l'économie bleue
- Compilation et analyse visant à mesurer la valeur des activités économiques, des écosystèmes marins et des secteurs indirects et induits
- Suivi des **secteurs émergents** dans le cadre de l'économie bleue, révision des **coefficients de répartition** au fur et à mesure que de nouvelles ou de meilleures données sont disponibles.

En outre, des activités transversales sont proposées pour la mise en place du compte satellite de la mer:

- Collaboration et coordination avec d'autres agences gouvernementales (par exemple, les bureaux nationaux de statistiques, les bureaux responsables de divers secteurs généraux comme le travail, les transports, etc.)
- Consultation auprès d'experts du secteur et du marché, ainsi que d'associations professionnelles ou de sociétés privées réalisant des enquêtes indépendantes
- Implication des parties prenantes à tous les niveaux, y compris les organismes internationaux et régionaux, afin de garantir la cohérence de l'approche et de la structure de comptabilité des satellites (par exemple, participation aux forums et dialogues internationaux).

L'étude, les entretiens et la collecte de données ont permis d'établir que la mise en place d'un compte satellite de la mer est possible en conjonction avec l'observatoire sur la base des règles suivantes:

- **L'observatoire joue un rôle central** dans la collecte et la compilation des données
- **L'observatoire joue un rôle de coordination** en fournissant des lignes directrices et en aidant les États membres.

La faisabilité et la précision des comptes satellites de la mer sont largement déterminées par la maturité du cadre comptable national, c'est-à-dire le niveau de détail disponible dans l'indexation des produits et des activités économiques. Plus le nombre de codes de classification est élevé ou plus la sous-classification des activités et des marchandises est affinée, plus il est probable que les industries et les activités maritimes soient identifiables de manière unique. En général, un cadre comptable national détaillé ou mature fournit également plus d'informations à un pays pour établir des coefficients de répartition pour le secteur maritime.

Pour l'analyse des coûts de mise en place d'un SSA, une moyenne pondérée a été appliquée à la ventilation des ressources communiquée par les personnes interrogées, en fonction du niveau de détail fourni du compte économique final des activités liées à la mer. Le coût estimatif d'une étude pilote correspond à 385 853 euros, mais représente surtout une valeur limite supérieure. Si l'on étend le calcul des coûts à l'ensemble de l'UE, on estime que le coût global de la mise en place d'un SSA pour chaque État membre sera initialement de l'ordre de 6 459 891 euros à 9 250 511 euros.

Le principal défi de la mise en place d'un compte satellite de la mer est d'ordre conceptuel – il faut déterminer ce qui doit être comptabilisé. Cela nécessite de consulter bon nombre d'experts auprès de diverses agences. Une chaîne de communication bien établie et une bonne coopération sont essentielles afin de bien refléter les activités à prendre en compte dans un compte satellite de la mer.



■ Office des publications
de l'Union européenne